



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Déclaration Préliminaire au Comité Social d'Administration

Troyes, le 05/07/2023

Madame la présidente du comité social d'administration,

Le SNPES FSU PJJ territorial tient à rappeler en préambule que le règlement de ces instances stipule explicitement que les convocations et les documents doivent parvenir aux élu.es, au minimum 8 jours avant la tenue de la réunion de travail. L'arrivée tardive des pièces en lien avec le CSA, le 30 juin 2023, n'a pas permis un travail d'appropriation de l'ensemble des documents. Ce qui est fortement regrettable. Par conséquent, nous demandons qu'à l'avenir, le cadre règlementaire soit respecté de manière plus rigoureuse en cohérence avec les situations professionnelles des élu.es du CSA. Nous rappelons à ce propos, que les représentant.es élu.es de ce CSA territorial ne disposent d'aucun temps de décharge d'activité de service. Ces temps de travail, de préparation et de présence, puis de compte-rendu que nous devons aux personnels, ont des conséquences sur notre charge de travail et nos missions. Le Vademecum des droits syndicaux, validé par la DPJJ, stipule expressément que toutes les convocations de l'administration dans le cadre de l'article 15 doivent faire l'objet d'une reconnaissance de la direction des services des personnels concernés, pour que ces élu.es bénéficient d'une décharge de travail dans le cadre de leurs missions. Ce n'est pas le cas à ce jour. L'effectivité de cette disposition est un préalable à tout travail de programmation pour un dialogue social de qualité sur ce territoire.

Ce 1er CSA a pour ordre du jour le règlement intérieur de cette nouvelle instance. Avant toute chose, nous tenons à réaffirmer notre opposition à la loi de transformation de la fonction publique qui a engendré ces CSA mais qui a aussi détruit les acquis sociaux des personnels notamment en matière de mobilité et d'avancement. Par ailleurs, ce CSA se tient dans un contexte politique, social et économique particulièrement tendu. La violence qui s'est déclenchée depuis quelques jours doit nous interpeller sur la place laissée à la jeunesse dans les quartiers populaires qui sont les premières victimes de l'abandon des politiques de la ville et des services publics.

Mais ce CSA nous semblerait hors sol s'il ne débutait pas aussi par un rappel du contexte territorial de la PJJ.

QUEL EST L'ETAT DES LIEUX DE L'UEMO 52 ?

- départ de la RUE le 1/07/2022
- arrivée de deux éducateurs contractuels le 1/07/2022 (nécessitant un accompagnement pluridisciplinaire)
- départ d'un éducateur titulaire le 1/09/2022
- départ d'une contractuelle éducatrice le 1/09/2022
- départ d'une adjointe administrative le 1/10/2022
- arrivée d'une adjointe administrative contractuelle le 1/10/2022 (n'ayant aucune connaissance de la PJJ)
- arrivée d'une éducatrice titulaire le 1/12/2022 (aucune certitude de pérennisation du poste)
- départ d'un directeur de service le mi-janvier 2023

- départ d'une éducatrice à la retraite 1/05/2023
- arrivée d'une DS/RUE le 1/05/2023 (n'ayant aucune connaissance de la PJJ)

Comme signalé dans la déclaration préliminaire du SNPES FSU PJJ dans le cadre du CTT du 15/06/2022 (ci-joint en annexe), la situation de l'UEMO 52 ne connaît aucune stabilisation durable pour travailler dans des conditions correctes. Le SNPES FSU PJJ constate une dégradation globale des conditions d'exercice des missions et une dégradation de l'UEMO 52 très inquiétante depuis juillet 2022.

Par souci de la continuité du service public et du maintien des missions premières de la PJJ (MEAT, QM, accueil du public), des coordinations ont été réparties sur plusieurs agents volontaires (MJIE, animations réunion MJIE et pédagogique, relectures de rapports, transmissions des écrits, liens avec la juridiction). Aucun missionnement de RUE n'a été proposé à l'UEMO 52, malgré les demandes et interpellations.

En janvier 2023, l'UEMO 52 se retrouve sans aucun cadre de proximité du fait du départ du DS et de l'absence de RUE. La DTA de la DT Aube/Haute-Marne prend l'intérim de direction de service et l'intérim RUE avec le maintien de coordinations reposant sur des agents volontaires. La charge de travail déjà élevée pour tous n'a pas permis une structuration et une efficience de l'organisation de l'UEMO 52.

Les coordinations ont pris fin le 1/04/2023 sauf pour le QM à l'initiative des agents concernés, du fait de l'accumulation de tâches, du manque de sens et de perspectives. Les agents travaillant au QM sont deux depuis le mois de mars 2023 du fait d'arrêts maladies longs.

Voilà où en est l'UEMO52, sans projet de service ni projet pédagogique d'unité, 3 mutations acceptés, 2 postes de contractuels dont les contrats prennent fin le 31/08/2023. Les professionnels de l'UEMO 52 auraient souhaité des temps de travail dédiés : à l'organisation de l'été 2023 : MEAT reposant sur 5 agents du 1/02/2023 jusqu'au 31/08/2023 et 3 en septembre 2023 ; réattributions des mesures et relais. Dans ce contexte particulier, les réunions de service sont considérablement réduites depuis le mois de juin 2023 et ne concernent plus le pédagogique.

Malgré des alertes répétées, circonstanciées et alarmantes depuis des années, il s'agit aujourd'hui de la désintégration d'une UEMO et des professionnels. De l'extérieur, candidement, l'administration considère que l'UEMO 52 est en sous activité, que les missions sont remplies et qu'il n'y a pas péril en la demeure. Or de l'intérieur, nous affirmons avec gravité et force que l'état physique et moral des agents de cette unité est dramatiquement impacté par l'implication multiple sur les missions maintenues à l'UEMO 52.

Comme l'année passée, épuisement professionnel et perte de sens, le constat est accablant dans ce département qui voit partir les collègues de tous statuts avec peu d'espoir d'en voir venir. Nous parlons clairement des risques psychosociaux menaçant à court terme chaque agent. Dans ce contexte très déstructuré, les chaînes de transmissions ne sont plus efficaces. Les agents sont interpellés individuellement et se retrouvent dans une situation inconfortable : où est la parole collective et institutionnelle ? Nous demandons en urgence une audience syndicale pour l'UEMO 52 et vous alertons aussi sur l'absence du poste de l'UEMO à l'ensemble des postes offerts aux lauréat.es du concours sur titre, alors qu'une éducatrice contractuelle formée sur l'unité aurait pu le solliciter. Cette gestion nous semble, pour le moins, aux antipodes de l'intérêt général.